

## HOUNIE Jean-François

---

**De:** nicole sinuchkine <nicolesinuchkine@sfr.fr>  
**Envoyé:** mercredi 10 septembre 2025 20:50  
**À:** Enquete publique PLUI  
**Objet:** observations et propositions sur le projet PLUI  
**Pièces jointes:** BELLOCQ\_nicole\_Ham\_URD\_LACQ-2.pdf;  
SAINT\_VINCENT\_DE\_TYROSSE\_BELLOCQ\_NICOLE-1.pdf

Madame, Monsieur

Je vous écris ce mail, dans le cadre de l'enquête publique concernant l'élaboration du PLUI.

J'ai dans un premier temps adressé une demande le 5 juin 2024 afin de maintenir les parcelles A 413 et A343 ( parcelles se trouvant sur le hameau d'Urdes ) constructibles, telles qu'elles l'étaient sur le PLU de la commune d'Urdes.

Je vous adresse une copie du courrier où je vous y énonce les raisons.

Ces parcelles sont situées en plein cœur d'une zone déjà urbanisée, un petit quartier.

J'ai reçu une réponse à ma demande le 31 juillet 2025 qui m'indiquait que la parcelle A 413 était classée constructible pour partie, et que la A 343 n'était pas localisable.

J' ai joint vos services pour avoir de plus amples explications.

On m'a alors indiquée que ce courrier était une erreur , qu'il ne concernait pas mes parcelles.

Je suis venue le mercredi 3 septembre à la CCLO d'Orthez, mais, je n' ai pas pu rencontrer un membre de la commission d'enquête, tant il y avait de monde.

Je viens donc par ce présent mail vous demander de bien vouloir examiner ma requête en considérant les remarques faites dans mon premier courrier.

Vous trouverez en pièces jointes les différents courriers ici énoncés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Nicole Bellocq

Madame Zepoc Nicole  
1 Impasse du SabPar.  
Résidence SOP y Luma  
Apprt 321  
40 230 Saint Vincent de Tyrosse

Saint Vincent de Tyrosse  
le 5 Juin 2024.

Monsieur.

J'ai bien pris connaissance du courrier que vous m'avez daté afin de connaître mes envies et mes souhaits concernant vos parcelles: Section A n°s 413 et 343. Parcelles situées à Undès (Hameau d'Undès).

Avec mon oncle, Monsieur Jean Louis Hau dit Lambé, nous détenons ces parcelles.

Il en est l'usufruitier, j'en suis la nue-propriétaire.

Nous souhaiterions dans le futur, mon oncle et moi-même, conserver ces parcelles en parcelles classées constructives, et ce pour deux raisons.

La première, est que ces parcelles ne représentent une valeur marchande dans le cas où mon oncle qui est en maison de retraite en aurait besoin pour financer cette dernière.

La deuxième, et qui n'est pas des moindres à mes yeux,

est qu'il s'agit de parcelles enclavées dans un secteur  
d'habitations déjà existantes (petit quartier) et donc  
propices à la construction.

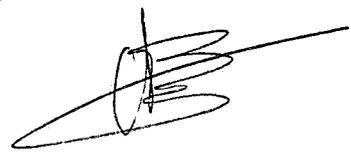
Les garder constructibles, permettrait à un couple  
d'y faire construire sa maison, de s'installer à Undis, et  
par la même de continuer à faire vivre ce petit village devenu  
Rameau... y maintenir sa population, et de permettre tout  
ce qui en découle.

Je n'ai pas de dates à vous donner quant à la  
décision de vendre ces terrains, mais soit l'orientation que  
j'ai choisie, que nous avons choisie quant à <sup>leur</sup> ~~son~~ devenir.

Merci de m'avoir contactée afin de connaître ~~mes~~ mes  
attentes, mes attentes.

Je vous prie d'agréer Monsieur mes plus  
sincères salutations.

Nicole Zaffocq



Le Président

**Madame BELLOCQ Nicole**  
Impasse du Sablar Résidence Sol y Luma  
40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Mourenx, le 31 juillet 2025

**OBJET : VOTRE DEMANDE DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PLUI**

**Nos réf. :** URB/BB/MZ

**Tél. :** 05 59 60 03 46

Madame,

Dans le cadre de la concertation du projet d'élaboration du PLUi de la communauté de communes de Lacq-Orthez, vous m'avez fait part de vos observations.

Votre demande portait sur le maintien en constructible des parcelles A 413 et A 343.

La parcelle A 413a a été classée en zone constructible uniquement pour sa partie non cultivée. La parcelle A 343 n'est pas localisable.

Si vous souhaitez formuler de nouvelles observations ou éventuellement faire part de vos remarques sur le projet arrêté, durant l'enquête publique, celle-ci se déroulera du 18 août 2025 au 26 septembre 2025.

Les dates et lieux de permanences du commissaire-enquêteur, ainsi que l'adresse mail, seront communiqués par voie de presse, affichage et sur le site internet de la CC Lacq-Orthez dans la rubrique « Le PLUi ».

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,  
Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-président, délégué au  
développement économique, au foncier  
et à l'urbanisme,



Jean-Marie BERGERET-TERCQ